

La Minerve



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-772 RELATIF À L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉNOVATION MAJEURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'agrandissement et la rénovation majeure de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le coût révisé des travaux est estimé à 4 834 368 \$, comparativement au coût estimé au projet de règlement de 4 854 187 \$;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1061 du *Code municipal du Québec*, n'est soumis qu'à l'approbation du ministre un règlement d'emprunt dont au moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes;

CONSIDÉRANT que la lettre de confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) d'un montant de 2 804 400 \$ est jointe en annexe « C »;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin

APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

D'adopter le règlement numéro 2026-772 relatif à l'agrandissement et la rénovation majeure de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux d'agrandissement et de rénovation majeure de l'hôtel de ville, tel qu'il appert au bordereau de prix et au bordereau de prix ventilé, soumis par Groupe Laverdure Construction, ainsi qu'à l'estimation des dépenses, préparée par Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, lesquels font partie intégrante du présent règlement respectivement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 834 368 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 834 368 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, dont la subvention confirmée par le MAMH dans le cadre du Programme PRACIM, au montant de 2 804 400 \$. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de

la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du 12 août 2026.

(signature)

Michel Richard
Maire

(signature)

Marc-André Laforest
Directeur général et
greffier-trésorier

Avis de motion : 18 juin 2026

Dépôt du projet de règlement : 18 juin 2026

Adoption du règlement : 12 août 2026

Approbation du MAMH :

Entrée en vigueur :

CERTIFIÉ COPIE CONFORME AU LIVRE
DES RÈGLEMENTS, CE 19 AOÛT 2026, À LA MINERVE



Marc-André Laforest
Directeur général et greffier-trésorier



La Minerve



ANNIEXE A

Bordereau de prix et au bordereau de prix ventilé



Municipalité de La Minerve

Appel d'offres no S2026-02

Agrandissement et rénovation majeure de l'hôtel de ville

Formulaire de soumission

ANNEXE F-1 - BORDEREAU DE PRIX

Titre :	Agrandissement et rénovation majeure de l'hôtel de ville
Numéro :	S2026-02

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le contrat pour un montant total forfaitaire établi comme suit :

MONTANT SANS TAXES : 2 919 154,89\$

TPS (5%) : 145 957,74\$

TVQ (9,975%) : 291 185,70\$

MONTANT TOTAL AVEC TAXES :

Trois millions trois cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-dix-huit

(en lettres)

3 356 298,33\$

(en chiffres)

En foi de quoi, le soumissionnaire, par son représentant autorisé, a signé les présentes

à Mont-Tremblant, ce 29 ^e jour de mai **2026**

Par :

(Signature du représentant autorisé du soumissionnaire)

Marc Laverdure

(Nom du représentant autorisé du soumissionnaire en lettres moulées)

Président

(Fonction du représentant autorisé du soumissionnaire en lettres moulées)

9408-4134 QUÉBEC INC. / GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION

(Nom du soumissionnaire en lettres moulées)



ANNEXE F-2 - BORDEREAUX DE PRIX VENTILÉ

NOTE: La présente ventilation doit **obligatoirement** être complétée par le soumissionnaire. Le total de ce bordereau doit correspondre au prix total de la soumission indiqué à la formule de soumission.

ATTENTION, le bordereau est séparé en 3 sections distinctes concernant l'édifice existant, l'agrandissement et une section pour comptabiliser le total de la soumission.

Le présent document ne doit PAS être interprété de façon à limiter la portée des travaux. La division de la ventilation des travaux vise à informer globalement de la répartition de la soumission. Aucune réclamation basée sur des informations manquantes ou une interprétation limitative ne sera acceptée.

SECTION BÂTIMENT EXISTANT (A)					
	ITEM	UNITÉ	QTTÉ	PRIX	TOTAL(\$)
A-02	DÉMOLITION – SECTEUR EXISTANT				51 500\$
A021	Percées exploratoires dalles et murs (voir plans)	Forfait		500\$	
A022	Démolition structure toiture, marquises, escaliers	Forfait		20 000\$	
A023	Protection temporaire de bâtiment pendant travaux de remplacement du toit	Forfait		2 000\$	
A024	Béton sciage des fondations existantes	Forfait		5 000\$	
A025	Béton démolition dalle sur sol et autres	Forfait		8 000\$	
A026	Démolition équipements et systèmes électromécanique existants	Forfait		1 000\$	
A027	Bâtiment – démolition revêtements et finis extérieurs	Forfait		5 000\$	
A028	Bâtiment – démolition charpente et intérieur	Forfait		10 000\$	
A-03	FONDACTIONS – SECTEUR EXISTANT				2 000\$
A031	Béton – ragréage	Forfait		1 000\$	
A032	Béton – Renforcement des ouvertures	Forfait		1 000\$	
A-05	MÉTAUX – SECTEUR EXISTANT				18 770,96\$
A051	Acier de renfort pour la structure	Forfait		2 000\$	
A052	Métaux ouvrés extérieurs – escaliers	Forfait		10 000\$	
A053	Métaux ouvrés extérieurs – Garde-corps	Forfait		5 000\$	
A054	Métaux ouvrés extérieurs – Margelles et autres	Forfait		524,96\$	
A055	Gouttières et descentes pluviales	Forfait		746\$	
A056	Arrêts de neige et accessoires	Forfait		500\$	
A-06	BOIS ET CHARPENTE – SECTEUR EXISTANT				50 000\$
A061	Ossature – renfort dans l'existant	Forfait		25 000\$	
A062	Ossature – fermes de toit et contreplaqué sur section existante	Forfait		25 000\$	
A-07	ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ – SECTEUR EXISTANT				57 547,85\$
A071	Revêtement extérieur	Forfait		13 395\$	
A072	Revêtement de toiture et membranes de toiture	Forfait		35 000\$	
A073	Percement et étanchéisation murs existants	Forfait		1 000\$	
A074	Isolation rampe extérieure	Forfait		4 152,85\$	
A075	solins, étanchéisation, accessoires	Forfait		4 000\$	
A-08	OUVERTURES – SECTEUR EXISTANT				15 393\$
A081	Fenêtres extérieures	Forfait		5 000\$	
A082	Portes, cadres, quincaillerie intérieures	Forfait		10 393\$	
A-09	FINITION – SECTEUR EXISTANT				55 722,31\$
A091	Gypse et ragréage	Forfait		10 912\$	
A092	Plafonds suspendus	Forfait		3450,05\$	
A093	Revêtements de plancher et plinthes	Forfait		24 360,26\$	
A094	Peinture	Forfait		17 000\$	
A-10	ACCESSOIRES INTÉGRÉS – SECTEUR EXISTANT				3 855,09\$
A101	Stores	Forfait		3855,09\$	



SECTION BÂTIMENT EXISTANT (A)					
	ITEM	UNITÉ	QTTÉ	PRIX	TOTAL(\$)
A-21	PROTECTION INCENDIE- SECTEUR EXISTANT				590\$
A211	Extincteurs	Forfait		490\$	
A212	Compartmentation, scellants, pare-feu, etc	Forfait		100\$	
A-22	PLOMBERIE- SECTEUR EXISTANT				2 798\$
A221	Plomberie eau potable préparation secteur existant	Forfait		924\$	
A222	Plomberie eau potable appareils secteur existant	Forfait		100\$	
A223	Plomberie sanitaire préparation secteur existant	Forfait		924\$	
A224	Plomberie sanitaire appareils secteur existant	Forfait		100\$	
A225	Protection sismique	Forfait		750\$	
A-23	CVCA- SECTEUR EXISTANT				135 520\$
A231	Distribution : tuyaux, conduits, serpentins, volets, grilles, persiennes	Forfait		52 806,05\$	
A232	Appareils de ventilation et climatisation	Forfait		75 350\$	
A233	Système et instruments de contrôle	Forfait		3 513,65\$	
A234	Protection sismique	Forfait		1 100\$	
A235	Balancement et mise en marche	Forfait		2 750\$	
A-26	ÉLECTRICITÉ- SECTEUR EXISTANT				219 200\$
A261	Distributions principale - panneaux	Forfait		43 800\$	
A262	Distributions secondaire - prises, raccordements électromécaniques, câblage	Forfait		117 000\$	
A263	Appareils d'éclairage	Forfait		20 650\$	
A264	Système contrôle d'éclairage	Forfait		12 000\$	
A265	Appareils de chauffage	Forfait		2 750\$	
A266	Services auxiliaires - prises réseaux, téléphonie, réseaux de conduits, câblodistribution	Forfait		9 500\$	
A267	Système d'alarme incendie	Forfait		9 000\$	
A268	Système de vidéo surveillance et alarme intrusion	Forfait		1 500\$	
A269	Protection sismique	Forfait		1 000\$	
A270	Protection et maintien des services de la MRC et du Gouvernement du Québec	Forfait		2 000\$	
A-ST	SOUS-TOTAL AVANT TAXES POUR SECTEUR BÂTIMENT EXISTANT				612 897,21\$

SECTION AGRANDISSEMENT (B)					
	ITEM	UNITÉ	QTTÉ	PRIX	TOTAL(\$)
B-03	FONDATIONS - AGRANDISSEMENT				243 887,67\$
B031	Excavation de masse	Forfait		60 000\$	
B032	Remblai d'assise MG-20	Forfait		6 000\$	
B033	Remblai MG-112	Forfait		6 000\$	
B034	Drains français	Forfait		17 000\$	
B035	Excavation et remblai	Forfait		32 000\$	
B036	Béton - semelles	Forfait		33 750\$	
B037	Béton - murs	Forfait		41 713,67\$	
B038	Béton - dalle sur sol	Forfait		47 424\$	
B-04	MAÇONNERIE- AGRANDISSEMENT				12 500\$
B041	Maçonnerie de pierre	Forfait		12 500\$	
B-05	MÉTAUX- AGRANDISSEMENT				55 500\$
B051	Métaux ouvrés extérieurs - escaliers et saut de loup	Forfait		20 000\$	
B052	Métaux ouvrés extérieurs - Garde-corps	Forfait		25 000\$	
B053	Métaux ouvrés extérieurs - Margelles et autres	Forfait		5 500\$	
B054	Gouttières et descentes pluviales	Forfait		3 000\$	
B055	Arrêts de neige et accessoires	Forfait		1 500\$	
B-06	BOIS ET CHARPENTE- AGRANDISSEMENT				279 870\$
B061	Ossature - fermes de toit et contreplaqué sur agrandissement	Forfait		50 000\$	
B062	Ossature de bois - murs agrandissement	Forfait		50 000\$	
B063	Ossature de bois - Poutrelles et contreplaqué	Forfait		40 000\$	
B064	Ossature de bois - Préau, marquises, colonnes extérieures	Forfait		30 000\$	



SECTION AGRANDISSEMENT (B)					
	ITEM	UNITÉ	QTTE	PRIX	TOTAL(\$)
B065	Fermes décoratives extérieures et ancrages	Forfait		23 170\$	
B066	Structure et revêtements de balcons	Forfait		25 000\$	
B067	Ebénisterie et accessoires	Forfait		61 700\$	
B-07	ISOLATION ET ÉTANCHEITÉ- AGRANDISSEMENT				202 537,85\$
B071	Revêtement extérieur métallique	Forfait		50 000\$	
B072	Revêtement de toiture et membranes de toiture	Forfait		52 500\$	
B073	Revêtements extérieur déclin de bois (solifites)	Forfait		36 020\$	
B074	Revêtements extérieur enduit acrylique	Forfait		5 475\$	
B075	Isolation et membranes murs	Forfait		34 152,85\$	
B076	Isolation et membranes fondation	Forfait		14 390\$	
B077	Solins, étanchéisation, accessoires	Forfait		10 000\$	
B-08	OUVERTURES- AGRANDISSEMENT				65 751,23\$
B081	Fenêtres extérieures	Forfait		12 313,23\$	
B082	Fenêtres intérieures	Forfait		9 576\$	
B083	Portes, cadres, quincaillerie extérieures	Forfait		14 474\$	
B084	Portes, cadres, quincaillerie intérieures	Forfait		29 388\$	
B-09	FINITION- AGRANDISSEMENT				143 597,95\$
B091	Gypse	Forfait		60 842\$	
B091	Plafonds suspendus	Forfait		27 570,95\$	
B092	Revêtements de plancher et plinthes	Forfait		30 720\$	
B093	Plafonds de bois	Forfait		3 465\$	
B094	Peinture	Forfait		21 000\$	
B-10	ACCESSOIRES INTÉGRÉS- AGRANDISSEMENT				30 381,06\$
B101	Panneaux acoustiques de la salle du conseil	Forfait		18 870\$	
B102	Accessoires de salles de toilettes	Forfait		5 702,06\$	
B103	Stores	Forfait		4 000\$	
B104	Grille gratte-pied	Forfait		1 809\$	
B-21	PROTECTION INCENDIE- AGRANDISSEMENT				590\$
B211	Extincteurs	Forfait		490\$	
B212	Compartimentation, scellants, pare-feu, etc	Forfait		100\$	
B-22	PLOMBERIE- AGRANDISSEMENT				89 491\$
B225	Plomberie eau potable préparation agrandissement	Forfait		17 460\$	
B226	Plomberie eau potable appareils agrandissement	Forfait		17 238\$	
B227	Plomberie sanitaire préparation agrandissement	Forfait		38 278\$	
B228	Plomberie sanitaire appareils agrandissement	Forfait		16 265\$	
B229	Protection sismique	Forfait		250\$	
B-23	CVCA- AGRANDISSEMENT				110 879,95\$
B231	Distribution : tuyaux, conduits, serpentins, volets, grilles, persiennes	Forfait		43 204,95\$	
B232	Appareils de ventilation et climatisation	Forfait		61 650\$	
B233	Système et instruments de contrôle	Forfait		2 875\$	
B234	Protection sismique	Forfait		900\$	
B235	Balancement et mise en marche	Forfait		2 250\$	
B-26	ÉLECTRICITÉ- AGRANDISSEMENT				268 000\$
B261	Distributions principale - panneaux	Forfait		1 000\$	
B262	Distributions secondaire - prises, raccordements électromécaniques, câblage	Forfait		78 800\$	
B263	Appareils d'éclairage	Forfait		123 450\$	
B264	Système contrôle d'éclairage	Forfait		20 000\$	
B265	Appareils de chauffage	Forfait		9 750\$	
B266	Services auxiliaires - prises réseaux, téléphonie, réseaux de conduits, câblodistribution	Forfait		14 500\$	
B267	Système d'alarme incendie	Forfait		12 000\$	
B268	Système de vidéo surveillance et alarme intrusion	Forfait		7 500\$	
B269	Protection sismique	Forfait		1 000\$	
B-28	ÉLECTRICITÉ - SITE				60 800\$
B281	Entrée électrique	Forfait		40 800\$	
B282	Tranchées électriques – excavation, remblai, conduits, massifs béton, quincaillerie, câblage	Forfait		8 000\$	
B283	Lampadaires	Forfait		10 500\$	



SECTION AGRANDISSEMENT (B)					
	ITEM	UNITÉ	QTTÉ	PRIX	TOTAL(\$)
B284	Bases de béton (pour bornes de recharge)	Forfait		1 500\$	
B-32	TRAVAUX DE SITE - CIVIL				227 470,97\$
B320	Travaux de civil – reporter le total du bordereau détaillé en civil ci-joint			227 470,97\$	
B-ST	SOUS-TOTAL AVANT TAXES AGRANDISSEMENT				1 791 257,68\$

TOTAL SOUMISSION					
	ITEM	UNITÉ	QTTÉ	PRIX	TOTAL(\$)
01	GÉNÉRAL				515 000\$
011	Mobilisation, sécurisation de la zone travaux	Forfait		20 000\$	
012	Frais généraux et administration	Forfait		495 000\$	
	SECTEUR BÂTIMENT EXISTANT				612 897,21\$
A-ST	Reporter le sous-total de la ligne A-ST concernant le bâtiment existant			612 897,21\$	
	SECTEUR AGRANDISSEMENT				1 791 257,68\$
B-ST	Reporter le sous-total de la ligne B-ST concernant l'agrandissement			1 791 257,68\$	
	SOUS-TOTAL SOUMISSION AVANT TAXES				2 919 154,89
	TPS (5%)				145 957,74\$
	TVQ (9,975%)				291 185,70
	TOTAL DE LA SOUMISSION FORFAITAIRE TAXES INCLUSES				3 356 298,33\$

**Municipalité de La Minerve****Appel d'offres no S2026-02**

Agrandissement et rénovation majeure de l'hôtel de ville

Formulaire de soumission**Travaux de civil**

Article	Description du travail	Quantité (A)	Unité	Prix unitaire (B)	Total (A x B)
1,0	Organisation de chantier				
1,1	Organisation de chantier	1	forfait	2 000\$	2 000\$
2,0	Travaux de démolition				
2,1	Enlèvement et disposition du pavage	1 010	m ²	5\$	5 050\$
2,2	Enlèvement et disposition des trottoirs et dalle de béton	93	m ²	43\$	3 999\$
3,0	Travaux de terrassement				
3,1	Excavation de fossés	54	m. lin.	92,6\$	5 000,40\$
4,0	Travaux d'aqueduc				
4,1	Branchement de service de type Muncipex 38 mm de diamètre sur conduite d'eau potable existante de type	1	forfait	23 000\$	23 000\$
5,0	Travaux d'égout sanitaire				
5,1	Branchement de service sanitaire en PVC DR-28 de 100 mm de diamètre	1	forfait	5 000\$	5 000\$
6,0	Travaux d'égout pluvial				
6,1	Conduite d'égout pluvial en PVC DR-35 de 200 mm de diamètre	68	m. lin.	294,12\$	20 000,16\$
6,2	Puisard de rue en béton de 610 mm de diamètre	3	unité	2 833,34\$	8 500\$
6,3	Branchement de service pluvial en PVC DR-28 de 150 mm sur la conduite d'égout pluvial existante en béton de 600 mm de diamètre	1	forfait	11 000\$	11 000\$
6,4	Raccordement d'une conduite d'égout proposé en PVC DR-35 de 200 mm de diamètre à une conduite d'égout existante de 600 mm en béton	2	unité	9 500\$	19 000\$
7,0	Travaux de fondation				
7,1	Géotextile de grade R1 (PROVISION)	962	m ²	5,20\$	5 002,40
7,2	Isolant rigide		-		- \$
7,2,1	Isolant rigide 275 kPa de 25 mm d'épaisseur	22	m ²	45,50	1 001\$
7,2,2	Isolant rigide 275 kPa de 50 mm d'épaisseur	20	m ²	50\$	1 000\$
7,2,3	Isolant rigide 275 kPa de 100 mm d'épaisseur	35	m ²	57,15\$	2 000,25\$
7,3	Sous-fondation MG-112 de 500 mm d'épaisseur	962	m ²	17,68\$	17 008,16\$
7,4	Fondation supérieure MG-20 de 250 mm d'épaisseur	962	m ²	11,45	11 014,90\$
8,0	Travaux en bord de rue				
8,1	Trottoir de béton	167	m ²	107,78\$	17 999,26
8,2	Bordure de béton	155	m. lin.	58,06\$	8 999,30\$
9,0	Travaux de revêtement de chaussée				
9,1	Enrobé bitumineux préparé et posé à chaud ESG-14 (PG 58H-34) de 70 mm d'épaisseur	962	m ²	33,26\$	31 996,12
10,0	Signalisation et éclairage				
10,1	Marquage de chaussée et de stationnement	1	forfait	700\$	700\$
10,2	Base de borne électrique en béton	4	unité	800\$	800\$
11,0	Remise en état des lieux et travaux connexes				
11,1	Réfection d'escalier existant en béton	1	forfait	2 000\$	2 000\$
11,2	Remise en état des lieux	1	forfait	23 000\$	23 000\$
Sous-total civil à reporter :					227 470,97\$

La Minerve



ANNEXE B

Estimation des dépenses



ANNEXE B ESTIMATION DES DÉPENSES

Coûts directs

Rénovation et construction		2 919 155 \$
Aménagement de la salle d'archives		20 602 \$
Démantèlement et décontamination de l'installation septique (régie)		16 320 \$
Laboratoire et contrôle de la qualité des matériaux		22 400 \$
Construction de l'installation septique		20 390 \$
Compteur d'eau		1 000 \$
Aménagement paysagé (régie)		61 399 \$
Affichage extérieur		8 750 \$
Études géotechniques		16 900 \$
Intégration de l'œuvre d'art		63 764 \$
Inspection de l'amiante		4 875 \$
Contingence pour conditions inconnues du bâtiment existant		185 025 \$
Ameublement, équipement de bureau, ordinateurs, etc.		33 400 \$
Déménagement (x2), entrepôt, installation, informatique		15 375 \$
Aménagement temporaire de locaux		2 500 \$
Système audio visuel pour salle du conseil		36 155 \$
Système d'alarme et incendie, caméras de surveillance, etc.		31 039 \$
Génératrice		119 130 \$
Total des coûts directs		3 578 179 \$

Frais incidents

Honoraires professionnels		216 943 \$
Imprévus	12.000%	429 381 \$
Taxes nettes	4.988%	210 697 \$
Intérêts sur emprunt court terme	5.000%	221 760 \$
Frais de financement	4.000%	177 408 \$

TOTAL DU RÈGLEMENT

4 834 368 \$



Lucie Bourque

Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe
12 août 2026



ANNEXE C

Lettre de confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

PAR COURRIEL

Québec, le 5 août 2026

Monsieur Michel Richard
Maire
Municipalité de La Minerve
6, rue Mailloux
La Minerve (Québec) J0T 1S0
maire@municipalite.laminerve.qc.ca

Monsieur le Maire,

Je vous informe que le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville est admissible à une aide financière de 2 804 400 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 3 690 000 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

Une convention d'aide financière établissant les travaux admissibles ainsi que les modalités de versement de cette aide vous sera transmise à la suite de l'octroi de tous les contrats de construction. Tout comme la présente promesse, cette convention est soumise aux dispositions du Guide sur le PRACIM en vigueur à la date de signature de la présente lettre de promesse.

En ce qui a trait à l'annonce publique, celle-ci sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec.

Je vous rappelle l'importance de respecter les lois, règlements et normes en vigueur pour la réalisation de ce projet qui contribuera à améliorer les infrastructures et la qualité de vie des collectivités et de leur environnement.

... 2

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures aux collectivités au 418 691-2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'sepo', followed by a horizontal line extending to the right.

Samuel Poulin